



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 09 MARS 2023

DCM 23/013

SUPPORT TECHNIQUE – Présentation des rapports relatifs au réseau de chaleur – rapport du délégataire CRISTAL ECO CHALEUR et rapport de suivi du Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU) – Année 2021

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 09 mars 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 03 mars 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M. de CAMARET Gilles, M^{me} BROUTIN Gaëlle, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M. CADIOT Laurent, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine
 - M. SIMONIN Sébastien
 - M^{me} DUFOUR Florence
 - M^{me} GOUAR Saraa
 - M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine
 - M^{me} COLLET Jennifer
 - M^{me} MICHEL Fleur
- par M^{me} MARTINHO Sandrine
par M^{me} SIMONIN Elsa
par M. BORDES Joël
par M. MAGA Sylvère
par M. CHAMBERT Julien
par M. LECLERC Grégory
par M. GOUT Christophe

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} OROSCO Claire à 19h10 (a pris part à tous les votes excepté celui du procès-verbal)
- M^{me} COLLET Marina à 19h51 (a pris part à tous les votes excepté celui du procès-verbal)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle, à 22h40 (a pris part à tous les votes)

ABSENCE :

- M. PARIS Benoît



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 MARS 2023

—
DCM 23/013
SUPPORT TECHNIQUE
—

Objet :

Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU) et du rapport du délégataire Cristal Éco Chaleur pour le chauffage urbain – Année 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39,

Vu le rapport annuel 2021 du Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU) réceptionné le 16 janvier 2023,

Vu le rapport 2021 du délégataire Cristal Éco Chaleur pour le chauffage urbain réceptionné le 6 janvier 2023,

Considérant que le Président du Syndicat adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une présentation au Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de prendre acte de la présentation, d'une part, du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU), d'autre part, du rapport du délégataire Cristal Éco Chaleur pour le chauffage urbain, pour l'année 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article Unique : **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU) et du rapport du délégataire Cristal Éco Chaleur pour le chauffage urbain pour l'année 2021 tels qu'annexés.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du
CGCT ont été accomplies pour le
présent acte.

AR. délivré le :

17 MARS 2023

Publication effectuée le :

17 MARS 2023

Exécutoire ce jour :

17 MARS 2023

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir,
devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa date
de transmission au représentant de l'État et de publication et/ou notification.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20230317-DCM23-013-A1
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023